

Année 2022
Séance du 9 février 2022
N° 77

Objet : Aire d'accueil des gens
du voyage de Soleilhet : Election
des représentants au comité de
gestion de l'entente
intercommunale

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISMARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe FLORES Sylvain,
CROZALS Florent REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application en ligne E-legalis.com

99_DE-804-200067437-20220209-77_090222-D

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n° 21 du 8 novembre 2017 et avenants n°53 du 9 décembre 2021 et n°22 du 23 novembre 2021, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a décidé de signer une convention avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la mutualisation de l'entretien et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet située à Sisteron. Cette convention est établie sur les bases des articles L.522-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Celle-ci prévoit les modalités de gestion de l'aire d'accueil en matière d'entretien et d'aménagement. A cet effet et conformément à l'article L5221-2 du CGCT, elle prévoit la mise en place d'un comité de gestion composé de 3 membres, élus de chaque EPCI, désignés au scrutin secret au sein de leurs organes délibérants respectifs.

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 20/10/2021 annulant les opérations électorales de la Commune de Digne-les-Bains ;

Considérant l'impact de cette annulation sur la composition du Conseil Communautaire de Provence Alpes Agglomération ;

Il convient de procéder à nouveau, à la désignation de trois membres au sein du conseil communautaire pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du comité de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

Le conseil décide à l'unanimité :

- De procéder à l'élection à main levée de trois membres qui représenteront Provence Alpes Agglomération au sein du comité de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

Les candidatures proposées sont :

- COSSERAT Sandrine
- PEREIRA Georges
- VILLARD René

Par 69 voix (unanimité), sont élus pour représenter Provence Alpes Agglomération comité de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet :

- COSSERAT Sandrine
- PEREIRA Georges
- VILLARD René

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO


DU EN PREFECTURE
le 14/02/2022
Application agréée E-legalis@com
99_DE-004-200067437-20220209-77_090222-D